



**Collecte de la taxe d'apprentissage 2018 :
soutenez la formation des professionnels de la rééducation**

Aujourd'hui vous les aidez, demain ils vous aideront.



Institut de formation en ergothérapie La Musse







Institut de formation en masso-kinésithérapie La Musse



Hôpital La Musse – 27180 Saint Sébastien de Morsent
Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
Maison d'accueil spécialisée
Instituts de formation en ergothérapie et masso-kinésithérapie
Centre de santé
Offre de répit autisme

Hôpital Villiers Saint Denis – 02310 Villiers Saint Denis
Accueil de jour Alzheimer et plateforme d'accompagnement et de répit des aidants
Centre d'appareillage

La Renaissance Sanitaire est une **fondation hospitalière, reconnue d'utilité publique** - par décret du 8 juillet 1928 et arrêté du 6 novembre 2000, gérant des établissements privés à but non lucratif participant au service public hospitalier :

		
<p>Hôpital Villiers Saint Denis 1, rue Victor-et-Louise-Montfort BP 1 02310 Villiers Saint Denis Tél. 03 23 70 75 22 secretariatdirecteur@hlrs-villiers.net</p>	<p>Hôpital La Musse CS 20119 27180 Saint Sébastien de Morsent Tél. 02 32 29 30 31 hopital.lamusse@hlrs-lamusse.net</p>	<p>Centre d'appareillage Villiers Saint Denis 1, rue Victor-et-Louise-Montfort - BP 1 02310 Villiers-Saint-Denis Tél. 03 23 70 74 11 secretariat@appareillagehlrs-villiers.net</p>
		
<p>Accueil de jour Alzheimer Villiers Saint Denis et plateforme d'accompagnement et de répit des aidants 1, rue Victor-et-Louise-Montfort - BP 1 02310 Villiers-Saint-Denis Tél. 03 23 70 74 90 accueildejour@hlrs-villiers.net Tél. : 03 23 70 53 30 plateforme-aidants@hlrs-villiers.net</p>	<p>MAS La Musse CS 20119 27180 Saint Sébastien de Morsent Tél. 02 32 29 31 64 o.ponin@maslrs-lamusse.net</p>	<p>SAMSAH La Musse CS 20119 27180 Saint Sébastien de Morsent Tél. 02 32 29 32 27 samsah@hlrs-lamusse.net</p>
		
<p>Instituts de formation en ergothérapie et masso-kinésithérapie La Musse CS 20119 - 27180 Saint Sébastien de Morsent Tél. 02 32 07 29 35 (ergothérapie) ife@iflrs-lamusse.net – Tél. : 02 32 07 29 45 (masso-kinésithérapie) ifmk@iflrs-lamusse.net</p>	<p>Centre de santé La Musse CS 20119 27180 Saint Sébastien de Morsent Tél. : 02 32 29 32 19 centredesante@hlrs-lamusse.net</p>	<p>Offre de répit autisme CS 20119 27180 Saint Sébastien de Morsent Tél. : 02 32 29 30 58 tsa-repit@hlrs-lamusse.net</p>

■ **Deux formations éligibles à la taxe d'apprentissage**
arrêté préfectoral de la région Normandie du 28 décembre 2017

Type de diplôme	Nom de la formation	Niveau de formation	Catégories		Faculté/instituts	Siret
			A	B		
Diplôme d'Etat	Masso-kinésithérapeute	II		X	Institut de formation en masso-kinésithérapie La Musse	775 661 796 00117
	Ergothérapeute			X	Institut de formation en ergothérapie La Musse	

■ **En pratique, pour votre versement à effectuer avant le 1^{er} mars 2018 :**

• **Votre taxe d'apprentissage**

Elle est composée d'une part régionale (51%) et de deux autres parts, le quota (26 %) et le **hors-quota** (23%). Celui-ci peut être affecté aux instituts de formation La Musse habilités dans la catégorie B.

• **Comment répartir le hors-quota ?**

La catégorie **B** représente **les niveaux de formation I et II** (diplôme de niveau supérieur à bac+2 : licence, master, doctorat, diplôme de grande école). 35% du hors-quota peut être affecté à ces niveaux.

• **A qui verser votre taxe d'apprentissage ?**

Choisissez votre organisme collecteur (OCTA) et affectez votre taxe d'apprentissage en portant, très précisément, sur le formulaire de versement de votre OCTA :

- la formation délivrée par les **instituts de formation La Musse** ;
- la catégorie correspondante (catégorie B) ;
- le montant que vous souhaitez verser.

• **Important - Informez les instituts de formation La Musse de votre versement :**

Retournez aux **instituts de formation La Musse** le formulaire de versement ci-joint, par courrier ou mail, afin que nous puissions être informés de votre choix.

■ **A quoi servira la taxe d'apprentissage ?**

Votre versement aux **instituts de formation La Musse** servira à acquérir en 2018 :

- du **matériel pédagogique innovant** (imprimante 3D, squelettes anatomiques, ...) ;
- du **matériel de rééducation**.

En 2017, les **instituts** ont collecté 27 956 €.

Ces fonds ont permis d'acheter :

- du **matériel informatique** ;
- des **outils multimédia** ;
- et du **mobilier**.



Les instituts de formation en ergothérapie et masso-kinésithérapie La Musse



- Des instituts privés relevant de **l'économie sociale et solidaire**, soutenus par le **Conseil Régional de Normandie** et partenaires de **l'Université de Rouen**.
- Une **formation universitaire** - 3 ans en ergothérapie et 4 ans en masso-kinésithérapie - validant un **diplôme d'Etat**.
- Plus de **290 étudiants** formés depuis l'ouverture en 2013.
- 100% de taux de réussite à ce jour.
- Un effort permanent de **qualification** et d'**adaptation** des **équipes pédagogiques**, garantie d'une formation de très haut niveau.
- **1 700 m² de locaux** équipés, entre autres :
 - de grandes salles de cours modulables ;
 - de salles de travaux dirigés et travaux pratiques ;
 - d'un amphithéâtre ;
 - d'une médiathèque ;
 - d'une salle informatique.
- Des instituts implantés au cœur du **site hospitalier La Musse**, de son plateau technique et de ses équipes, favorisant **le partage des savoirs**.
- La formation de **professionnels de la rééducation** dont le rôle est déterminant dans la **prise en charge du handicap** et de la **dépendance**.

■ Les professions d'ergothérapeute et de masso-kinésithérapeute

• L'ergothérapeute

Après avoir analysé le handicap de la personne et participé à sa rééducation, l'ergothérapeute apporte les aides techniques nécessaires à l'autonomie : aménagement du mobilier, communication, habillage, hygiène et alimentation. Il privilégie des mises en situation d'activité ou de travail proches de la vie quotidienne, devenant ainsi une sorte d'interface entre la personne handicapée et son environnement. Il est aussi amené à concevoir et réaliser l'appareillage qui facilitera l'accès à l'autonomie.

Il intervient, sur prescription médicale, au sein d'équipes interdisciplinaires dans les services de neurologie, traumatologie, rhumatologie, psychiatrie, gériatrie ou de pédiatrie des hôpitaux.

Il travaille avec tous les publics : enfants, adultes, personnes âgées et exerce dans les centres de rééducation et de réadaptation, les structures médico-sociales, les centres de post-cure, les établissements pour personnes âgées et en libéral. Les assurances ou les cabinets d'avocats peuvent également le solliciter afin d'évaluer un préjudice subi et déterminer les indemnités des personnes handicapées après un accident.

• Le masseur-kinésithérapeute

Le masseur-kinésithérapeute effectue le bilan des déficits fonctionnels et structurels de la personne prise en charge, analyse les problèmes rencontrés afin d'établir le diagnostic kinésithérapique, puis détermine les objectifs à court, moyen et long termes pour mettre en place le traitement approprié. Il dispense les soins sur prescription médicale.

Son arsenal thérapeutique est composé de massages, mobilisation articulaire, gymnastique, mécanothérapie, électrothérapie...

Ses domaines d'intervention sont multiples : traumatologie, neurologie, pneumologie, cardiologie, rhumatologie, gériatrie, pédiatrie, sports... Il peut exercer une activité libérale, salariée (centres de rééducation et de réadaptation, structures médico-sociales, établissements pour personnes âgées) ou mixte.

